

# PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

## NOVEMBRE 2011

### GOVERNANCE

<b>Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance au Nouveau-Brunswick</b>	
Ministère	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Unité de surveillance conjointe	<p>Direction du développement de la petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de tous les programmes de développement de la petite enfance y compris les services de garde accrédités, le préscolaire, les programmes d'intervention en début de vie et les Centres de ressources pour les familles.</li> <li>• Pas responsable de la maternelle anglophone ou francophone</li> </ul>
Ministères connexes	Les ministères de la Santé, de la Sécurité publique, de l'Éducation postsecondaire, Formation et travail et du Développement Social
Cadre stratégique	<p>En discussion</p> <p><a href="http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf">http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf</a></p>
Lois	<p>L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. <i>La Loi sur l'éducation</i>, 1997.Ch. E-1.12. Les sections sur les privilèges scolaires, la fréquentation obligatoire et les dérogations s'appliquent aussi à la maternelle.</p> <p>La partie II du Loi sur les services à la famille, <i>Règlement sur les services de garderie 83-85 et les normes visant les responsables d'installations de garderie</i>. <a href="http://www.gnb.ca/0062/regs/f-2-2reg.htm">http://www.gnb.ca/0062/regs/f-2-2reg.htm</a></p> <p>La partie I du Loi sur les services à la famille, <i>Interventions pour les enfants autistes</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/regl/f-2-2regl.htm">http://www.gnb.ca/0062/regl/f-2-2regl.htm</a></p> <p>Loi sur la sécurité du revenu familial (Programme d'assistance au service de garderie)</p> <p>Loi sur les garderies éducatives, Ch. E-0.5 a été présenté mais n'a pas reçu la sanction royale.</p>
Législatives connexes	Code national du bâtiment, Loi sur la prévention des incendies, Loi sur la santé publique
Surveillance des parties intéressées à l'échelle provinciale et territoriale	Comité consultatif ministériel en matière d'éducation et de garde des jeunes enfants
Prestation locale des services	<p>Maternelle : 14 Conseils d'éducation de district</p> <p>Service de garde : opérations régionales - délivrance des permis et surveillance (Coordonnateurs régionaux de services à la petite enfance)</p> <p>Services de garde subventionnés : 8 bureaux régionaux de développement social</p>

## **Organisation du ministère**

En avril 2011, le gouvernement de Nouveau-Brunswick a intégré officiellement le Ministère de l'Éducation et le Ministère du Développement de la petite enfance.

En avril 2010, la Loi sur les garderies éducatives a été présentée mais n'a pas reçue la sanction royale avant le changement du gouvernement en automne 2010. Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance prépare actuellement un projet de loi et de règlement qui reflètera l'intégration des programmes de la petite enfance au Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La direction du développement de la petite enfance du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de la planification, la conception et la surveillance des services d'éducation et de garde des jeunes enfants ainsi que le soutien des services de développement de la petite enfance.

Les services d'éducation et de garde des jeunes enfants comprennent les programmes suivantes : le Programme des services de garderie, le Programme d'aide aux garderies, le Programme d'assistance au service alternatif de garde d'enfants, le programme de Soutien financier à l'amélioration de la qualité pour les garderies, l'Initiative pour les travailleurs de soutien, le Programme intégré de garde d'enfants et les centres de développement de la petite enfance.

## **Cadre stratégique pour des services intégrés pour la petite enfance**

Le cadre stratégique *Être prêt pour la réussite - Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick* a été publié en juin 2008. Ce fut la première stratégie à long terme pour les services d'éducation et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick. Le cadre a été élaboré en réponse aux demandes des défis et les recommandations identifiées en 2007 lors de la consultation provinciale sur l'éducation préscolaire et la garde d'enfants.

<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/pdf/ELCCStrategy-f.pdf>

Lors de la publication du document à l'étude : *Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation (septembre 2011)* le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a invité la participation du public concernant la prestation de services de l'éducation préscolaire et de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick.

<http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DocumentDeTravail.pdf>

## **L'élaboration des services**

*Maternelle* : Les enfants âgés de cinq ans (avant le 31 décembre) peuvent fréquenter la maternelle à temps plein durant l'année scolaire. La scolarité est obligatoire.

*Services de garde* : Au Nouveau-Brunswick, les services de garde sont fournis par des organismes privés à but non lucratif ainsi que par des organisations privées à but lucrative. En 2011, 71% des installations étaient des garderies à but lucrative tandis que 29 percent étaient des centres à but non lucratif. Parmi les types d'installations on trouve les garderies, les centres de garde scolaire (pour les enfants d'âge scolaire) et les services de garde de type communautaire.

*Centres de développement de la petite enfance* : Un modèle de démonstration d'un système intégré de services en développement de la petite enfance et des services de soutien pour les jeunes enfants et les familles. Le gouvernement a choisi quatre Centres de développement de la petite enfance comme projets de démonstration triennaux (avril 2009 à juin 2012). En partenariat avec la Margaret and Wallace McCain Family Foundation, cinq sites de démonstration additionnels ont reçus des subventions.

<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/PDF/EarlyChildhoodDevelopmentCentresQA-e.pdf>

## La surveillance/consultation publique

Le gouvernement a créé le Comité ministériel consultatif sur la garde de jeunes enfants et l'apprentissage précoce en mars 2011. Le Comité formulera des conseils sur la mise en œuvre du Plan sur l'apprentissage précoce et la garde de jeunes enfants en vertu des quatre grands principes suivants: l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusion, et la qualité de l'apprentissage précoce et de la garde de jeunes enfants. Le comité facilitera également la communication entre le ministère et les centres d'apprentissage précoce et de garde des jeunes enfants, les parents, les écoles et les partenaires communautaires.

Le Comité formulera également des conseils sur l'application du Plan sur l'apprentissage précoce et la garde de jeunes enfants. Ce plan comprend un engagement à augmenter le nombre de places dans des garderies à 30 000, accroître l'abordabilité des services pour les familles à faible revenu, augmenter le plafond de revenu de 40 000 \$ à 55 000 \$ pour qu'un ménage puisse obtenir une subvention, accroître les exigences en matière de formation et rémunération pour les éducateurs de la petite enfance ainsi qu'utiliser les locaux disponibles dans les écoles pour les services à la petite enfance.

## La surveillance et le soutien au niveau local

La gestion de la maternelle à la 12e année est partagée entre le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les conseils d'éducation de district. La province est divisée en 14 districts scolaires (neuf anglophones et cinq francophones), chacun régi par un conseil d'éducation de district (CED). Les CED sont composés de personnes élues publiquement à l'échelle locale. Le CED doit rendre compte de ses activités au Ministre, tel que stipulé dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques provinciales. Il embauche et oriente le directeur général qui, au nom du CED, embauche et supervise tout le personnel du district scolaire. Le CED ne participe pas au fonctionnement quotidien du district scolaire. À l'école, les comités parentaux d'appui à l'école (CPAE) jouent un rôle consultatif auprès de la direction d'école et participent au plan d'amélioration de l'école.

Les coordonnateurs en transition scolaire dans chaque district scolaire aident à préparer les enfants à l'entrée en maternelle.

Les Coordonnateurs régionaux des Services à la petite enfance sont assignés à des régions afin de surveiller et accréditer les services de garde. Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance délivre un certificat d'agrément aux garderies et aux centres de garde en milieu familiale qui conforment aux normes en vigueur relatifs à la garde d'enfants. Les garderies doivent être inspectées par les ministères de la Santé et de la Sécurité publique.

## FINANCEMENT

<b>Nouveau-Brunswick : Financement pour les services à la petite enfance/ service de garde 2011-2012</b>	
Maternelle	66 154 984 <sup>1</sup>
Services de garde accrédités	37 200 000 <sup>2</sup>
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	103 354 984
Budget provincial 2011-2012 :	8,091 milliard <sup>3</sup>
L'éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,28%
1. Les programmes comprennent des subventions uniques pour l'anglais langue seconde et l'Évaluation de la petite enfance - Appréciation directe. Estimé basé sur 7 080 enfants x 9 268 \$ par enfant. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	
2. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2011) <i>Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation</i> . <a href="http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DocumentDeTravail.pdf">http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DocumentDeTravail.pdf</a>	
3. Le budget du Nouveau-Brunswick 2011	

<b>Nouveau-Brunswick : Répartition du financement dans les services de garde accrédités 2011<sup>1</sup></b>	
Subventions offertes aux parents	14 200 000
Financement direct (Le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité et l'accréditation et la formation) :	18 700 000
Initiative sur l'inclusion des besoins spéciaux en matière d'équipement et de personnel compétent :	4 300 000
<p>1. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2011) <i>Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation</i>. <a href="http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf">http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf</a></p> <p>2. Le programme SFAQ offre des fonds pour majorer le salaire des éducateurs et éducatrices en petite enfance, accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie et améliorer les conditions de travail du personnel œuvrant directement avec les enfants.</p>	

## ACCÈS

<b>Nouveau-Brunswick : Population des enfants 0 à 5 ans 2010<sup>1</sup></b>	
Enfants de 0 à 5 ans	42 858
Population totale	751 755
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	11,4%
Source : Statistics Canada. Estimates of population, by age group and sex for July 1, Canada, provinces and territories, annual 2010. CANSIM Table 051-0001.	

<b>Nouveau-Brunswick: Maternelle 2010</b>	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle <sup>1</sup>	7 073
Population d'enfants âgés de 5 ans <sup>2</sup>	7 076
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle <sup>3</sup>	100%
<p>1. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance <a href="http://www.gnb.ca/0000/publications/polplan/EducOutline2010-11.pdf">http://www.gnb.ca/0000/publications/polplan/EducOutline2010-11.pdf</a> Le parent d'un enfant peut retarder l'inscription de son enfant jusqu'à la prochaine rentrée scolaire si l'enfant n'a pas atteint l'âge de cinq ans au premier septembre d'une année scolaire.</p> <p>2. Statistics Canada. Estimates of population, by age group and sex for July 1, Canada, provinces and territories, annual 2010. CANSIM Table 051-0001.</p> <p>3. Le taux de fréquentation de la maternelle comprend des enfants qui ont 6 ans avant le 31 décembre et les enfants qui sont instruits à la maison. On estime que 96 % des enfants de 5 ans fréquentent des programmes de maternelle de la province.</p>	

<b>Nouveau-Brunswick : L'éducation de la petite enfance – les enfants âgés de 2 à 4 ans<sup>1</sup></b>	
Enfants fréquentant un service de garde accrédité <sup>1</sup>	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	6 100
Enfants dont les parents ne travaillent pas	1 700
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	7 800
Enfants âgés de deux à quatre ans	21 900
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	36 %
<p>1. Les données sont adaptées de l'ELNEJ Cycle 8. Les données de l'ELNEJ reflètent la participation au service de garde et aux programmes préscolaires tel que rapporté par un parent, en assumant que 20% des enfants (âgés de 2 à 4 ans) dont les parents ne travaillent pas ou étudient fréquentent ces services. Ne comprennent pas les programmes exploités en milieu scolaire.</p> <p>Source : Statistics Canada, NLSCY Cycle 8, 2008-09.</p>	

<b>Places réglementées de garde d'enfants 2011<sup>1</sup></b>	
Services de garderie	
• Nourrisson (0 à 2 ans)	1 462
• Préscolaire (2 à 4 ans)	9 065
• Age scolaire (5 à 12 ans)	9 972
Inscription dans un service de garde privé	Les services de garde de type communautaire sont compris dans les chiffres ci-dessus
La capacité autorisée totale	20 319
Les hausses actuelles ou anticipées en places de garde d'enfants : 10 000 places supplémentaires y compris 2 100 places pour nourrissons	
1. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2011) <i>Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation</i> . <a href="http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf">http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf</a>	

<b>Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre selon l'âge de leur enfant le plus jeune (2010)<sup>1</sup></b>		
Age de l'enfant le plus jeune	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants de la naissance à 2 ans	14 700	75,0
Enfants âgés de 3 à 5 ans	9 900	76,0
Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	24 500	75,2
Nombre de mères qui <i>ne font pas partie</i> de la main-d'œuvre dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	8 100	24,8
Nombre de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	32 600	100
1. Statistics Canada. Labour Force Survey, Labour force estimates of women with children by age of youngest child for Canada and the provinces. 2010 annual averages.		

### L'inclusion

- *Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux à la maternelle:* À la maternelle, les enfants ayant des besoins spéciaux bénéficient des aménagements physiques et des plans d'éducation spécialisés pour qu'ils puissent suivre des cours réguliers. Dans le secteur francophone, on demande selon les cas individuels qu'un « Plan d'intervention » soit préparé pour les élèves identifiés comme étant « à risque » afin de pouvoir leur fournir les soutiens adéquats.
- *Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux en garderies:* Les services d'intervention précoce et de garderie intégrée offrent des ressources qui visent promouvoir l'intégration des enfants qui ont des besoins spéciaux. À compter du 31 mars, 2011, 323 enfants bénéficiaient de ces ressources dans des garderies réglementées.

### L'abordabilité

*Les frais:* les frais médians des services de garderie (au niveau provincial) à compter du 31 mars, 2011 sont de 30,27 \$ par jour pour les nourrissons, tandis que les frais pour les enfants d'âge préscolaire sont de 26,17 \$ par jour.

## LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

<b>Nouveau-Brunswick : Le programme d'enseignement</b>	
<b>La maternelle</b>	<p>Dans le système anglophone, le programme d'enseignement est organisé en fonction des matières scolaires (ex. l'éducation artistique, les mathématiques) et se concentre sur les attentes d'apprentissage en 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année.</p> <p>Le système francophone a révisé le programme d'enseignement pour la maternelle. Le Carte d'orientation pédagogique de la maternelle décrit l'approche pédagogique à privilégier à la petite enfance et ce, en fonction des domaines du développement de l'enfant. Ce cadre d'orientation pédagogique s'harmonise avec le <i>Curriculum éducatif pour la petite enfance</i>: Des révisions au programme d'enseignement pour la maternelle anglophone sont présentement en discussion.</p>
Service de garde <i>Early Learning and Child Care Curriculum</i> (Anglais) <i>Curriculum éducatif pour la petite enfance</i> (Français)	<p>Ces programmes d'enseignement, achevés en mars 2010, visent optimiser l'apprentissage des enfants depuis leurs toutes premières expériences éducatives que ce soit à travers le jeu, l'environnement ou les relations. Ces programmes d'enseignement soutiennent la fourniture de services de garde ainsi que l'éducation des plus jeunes tout en reconnaissant les capacités individuelles d'apprentissage, et l'identité culturelle et linguistique unique de chaque enfant.</p> <p>Les Coordonnateurs des Services à la petite enfance ainsi que les neuf Conseillères communautaires pour l'apprentissage de la petite enfance soutiennent la mise en œuvre du nouveau plan d'études. Les Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a consenti des fonds pour soutenir une initiative conjointe d'une durée de trois ans pour le perfectionnement professionnel. <i>Grandir ensemble — renforcer la capacité du secteur des soins et de l'éducation à l'enfance de soutenir la mise en œuvre des curriculums</i> est un projet de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) et Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (SEPENB).</p>

### **La transition scolaire**

Les enfants sont inscrits à la maternelle au mois d'octobre précédent la rentrée scolaire. Au cours des mois précédant la rentrée à la maternelle, les enfants font l'objet d'un dépistage l'ÉPE-AD pour identifier ceux qui sont « à risque ». Entre avril et septembre les enfants et les familles « à risque » participent à des activités conçues pour faciliter la transition à la maternelle.

<http://earlyyearesevaluation.com/FR/index.php/en/en/about-us.html>

Les coordonnateurs en transition scolaire dans chaque district scolaire aident à préparer les enfants à l'entrée en maternelle, à préparer les écoles à mieux recevoir les jeunes et aussi à rallier les parents, la communauté et l'école afin d'assurer un encadrement de qualité favorisant le développement globale des jeunes.

### **L'environnement de travail**

*La taille des classes de maternelle* : Le nombre maximal d'enfants par classe est fixé à 21 excepté quand les classes sont combinées, auquel cas le nombre maximal d'élèves par classe y est limité à 16. Les enseignants sont Diplômés en Éducation.

*La taille des groupes en service de garderie* : Le nombre maximal de places dans une garderie réglementée est fixé à 60 par agrément. Il peut en avoir plus qu'un agrément par édifice néanmoins chacun doit se conformer aux exigences.

<b>Nouveau-Brunswick : Taille du groupe et le ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités</b>		
Age	ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
0 à 2 ans	1:3	9
2 à 3 ans	1:5	10
3 à 4 ans	1:7	14
4 à 5 ans	1:10	20
5 à 6 ans	1:20	24
6 à 12 ans	1:15	30

Règlement sur les services de garderie 83-85 et les normes visant les responsables d'installations de garderie.  
<http://www.gnb.ca/0062/regs/f-2-2reg.htm>

## Educateurs

<b>Nouveau-Brunswick : Qualifications des éducateurs</b>	
Les enseignants à la maternelle	Les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle ainsi qu'un baccalauréat en éducation et un permis d'enseignement du Nouveau-Brunswick.
Les éducateurs à la petite enfance	Le directeur, une personne désignée par le directeur ou un membre du personnel sur quatre doit avoir une formation minimale d'un an en services de garde dans un collège communautaire ou posséder une formation équivalente.

<b>Nouveau-Brunswick : Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs à la petite enfance</b>		
Enseignant 2008/09 <sup>1</sup>	Éducateur à la petite enfance 2010 <sup>2</sup>	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance comme pourcentage des enseignants
63 440 \$	34 715 \$ <sup>3</sup>	55%

1. Brockington, R. (2010) *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009*. Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm>; <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm>

2. Calculé à 16,99 \$ par heure (2010 majoration du salaire des éducatrices et éducateurs en service de garde(administrateurs et personnel primaire). Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2011) *Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation*. <http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf>

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre une augmentation salariale dans le cadre du Programme de Soutien financier à l'amélioration de la qualité. Les montants alloués sont de 4,50 \$ par heure pour le personnel qualifié et 2,75 \$ par heure pour le personnel n'ayant pas suivi de formation. Depuis avril 2010, le personnel n'ayant pas suivi de formation qui entre dans le secteur n'a plus droit au 2,75 \$ par heure. La plupart des éducateurs à la petite enfance qualifiés sont des administrateurs/personnel primaire. En mars 2011, le salaire moyen a augmenté à 17,16 \$ par heure.

*Le document de travail sur le renouvellement de l'éducation*. <http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/DiscussionPaper.pdf>

<b>Nouveau-Brunswick : Les exigences professionnelles pour les éducateurs</b>		
	Reconnaissance professionnelle	Formation professionnelle requise
Enseignants de la maternelle	Permis d'enseignement requis et délivré par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance <a href="http://app.infoaa.7700.gnb.ca/gnb/Pub/EServices/ListServiceDetails.asp?ServiceID1=599&amp;ReportType1=ALL">http://app.infoaa.7700.gnb.ca/gnb/Pub/EServices/ListServiceDetails.asp?ServiceID1=599&amp;ReportType1=ALL</a>	Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance offre des activités de perfectionnement de service ainsi que des stages d'été sur divers sujets. Les districts scolaires offrent également des séances de perfectionnement professionnel pour les enseignants de la maternelle.
Éducateurs de la petite enfance	Pas requis	Pas requis

## **RESPONSABILITÉ**

**Rapports du progrès :** *Le Rapport annuel de statistiques des Services de garderie 2007-2008 du Nouveau-Brunswick* est le profil public des services de garde pour la période 2008-2009. C'est un rapport qui fait le bilan des programmes de soutien aux services de garde d'enfants, aux familles et aux enfants qui bénéficient des services de garde au Nouveau-Brunswick. Le rapport nous offre une image précise des investissements qui ont été faits dans les services de garde pendant la période couverte par le rapport. Le rapport intègre également les données issues des exercices financiers antérieurs ce qui nous permet de faire le suivi des tendances ainsi que les progrès.

### **Le suivi des progrès de l'apprentissage des enfants**

Lors de l'inscription à la maternelle, les enfants des secteurs francophone et anglophone sont évalués à l'aide de l'Évaluation de la petite enfance – appréciation directe (ÉPE-AD), une initiative du Ministère de l'Éducation.

L'instrument de mesure Évaluation de la Petite Enfance a été effectué au printemps 2009. Les résultats n'ont pas encore été rendus publics.